



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Schneuwly André / Schwander Susanne

2020-CE-77

### Deux Care Teams dans le canton de Fribourg – des aides cantonales différentes

#### I. Question

##### Situation initiale

Dans la situation de crise sanitaire actuelle, l'intervention des Care Teams en cas d'urgence est particulièrement importante.

Les équipes mobiles dédiées aux urgences psychosociales fournissent aux victimes d'expériences potentiellement traumatisantes et à leurs proches des prestations préventives en matière de santé psychique. Les bénéficiaires de ces services connaissent une rupture dans leur vie en raison d'une expérience violente et inattendue, comme le suicide d'un proche, un accident mortel, un grave accident de transport, un accompagnement par la police pour l'annonce d'un décès, un incendie, une voie de fait, un vol à main armée, une infraction ou d'autres situations traumatisantes.

Il existe actuellement, dans le canton de Fribourg, deux Care Teams reconnues pour les urgences psychosociales :

- > l'organisation EMUPS (Equipe Mobile d'Urgences Psychosociales du canton de Fribourg), rattachée au Réseau fribourgeois de santé mentale (FNPG/RFSM), et qui a commencé son activité le 1<sup>er</sup> mars 2010 ;
- > l'organisation Care Team See/Lac & Sense est une association. Care Team See était déjà active dans le district du Lac avant la création de l'EMUPS, et Care Team Sense a été fondée en 2010. Les deux entités ont fusionné en 2017.

L'EMUPS travaille théoriquement dans tout le canton de Fribourg, sans cependant garantir le bilinguisme. L'organisation certifiée Care Team See/Lac & Sense s'occupe, en complément, de la région étendue du district du Lac ainsi que du district de la Singine.

Les deux organisations travaillent de façon très professionnelle et emploient les collaborateurs les mieux formés et les plus spécialisés. Elles fonctionnent selon le même mandat et n'interviennent qu'à la demande des services d'urgence.

A l'heure actuelle, la seule grande différence entre les deux est que l'EMUPS est directement subventionnée par le canton de Fribourg. Cette inégalité de traitement financière est incompréhensible.

## Nos questions :

1. Quelle est la différence entre les deux organisations ?
2. Pourquoi les deux organisations ne bénéficient-elles pas du même soutien financier du canton ?
3. Comment le canton envisage-t-il de corriger enfin cette inégalité, qui dure depuis 2010 ?
4. Les deux organisations sont-elles subventionnées dans le budget 2021 ?
5. Comment le Care Team du district du lac, qui existait déjà en 2010, a-t-elle été associée à la fondation de la nouvelle organisation EMUPS ?
6. Comment ces deux organisations coopèrent-elles aujourd'hui et se coordonnent-elles ?
7. Qui est responsable de quoi ?
8. Comment, en 2019, les interventions de ces organisations se répartissent-elles statistiquement selon les districts et les langues ?

5 mai 2020

## II. Réponse du Conseil d'Etat

Au préalable, le Conseil d'Etat rappelle que l'équipe Mobile d'Urgences Psychosociales du canton de Fribourg (EMUPS) et l'organisation Care Team See/Lac & Sense travaillent selon les directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence du Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU, 2013). Celles-ci décrivent les principes sur lesquels doit s'appuyer l'aide psychologique d'urgence, soit la proximité, la rapidité, la simplicité et la proportionnalité. Pour ce qui concerne les intervenants en aide psychologique d'urgence, elles en mentionnent trois types :

- > Les « caregivers », qui font partie de la population générale et ont une formation de base de 30 h au minimum mais sans prérequis de formation professionnelle de base (RNAPU p. 30). Selon les besoins, l'activité des « caregivers » est soutenue et accompagnée par des « spécialistes » justifiant de qualifications complémentaires en psychologie d'urgence.
- > Des « spécialistes sans qualification complémentaire » qui disposent d'une formation de « caregiver » complétée par leurs compétences professionnelles (spécialistes de la relation d'aide au sens large).
- > Les « spécialistes » dotés d'une qualification complémentaire en aide psychologique d'urgence. Ces spécialistes sont qualifiés pour les interventions post-immédiates. Ce sont des psychologues, médecins, aumôniers ou infirmiers en psychiatrie. Leur formation comporte 120h au minimum (RNAPU, p. 35).

Selon ces mêmes directives, un care team doit comprendre au moins un responsable organisationnel, un responsable technique, un groupe dédié à la logistique et un groupe de « caregivers » formés complété par des intervenants spécialisés.

### 1. *Quelle est la différence entre les deux organisations ?*

Comme mentionné plus haut, les deux organisations répondent aux exigences du RNAPU pour ce qui est de la composition du care team. Cependant, une première différence entre les deux équipes réside dans les critères d'admission des intervenants. Ainsi, le Care Team See/Lac & Sense est une

association multiprofessionnelle qui fait intervenir des « caregivers » et des spécialistes avec ou sans qualification complémentaire en aide psychologique d'urgence. De son côté, l'EMUPS, qui est rattachée au Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a opté pour un fonctionnement basé sur des spécialistes. Dans cette logique, les intervenants de l'EMUPS doivent tous être des professionnels de santé mentale avec une expérience professionnelle préalable d'au moins 2 ans à 100 % dans le domaine de la psychiatrie ou de la psychologie.

Cette différence dans les types d'intervenants des deux organisations est associée à des particularités au niveau des interventions proposées. De façon générale, les interventions peuvent être qualifiées d'« immédiates » si elles ont lieu dans l'heure et sur le terrain et de « post-immédiates » lorsqu'elles ont lieu les jours suivant l'événement (par ex. des entretiens structurés de type débriefing) dans des locaux spécifiques. Ainsi, l'équipe du Care Team See/Lac & Sense se concentre sur l'aide psychologique d'urgence immédiate alors que l'EMUPS offre, en plus de l'aide immédiate, la possibilité d'un soutien post-immédiat (pendant le mois suivant l'événement) spécialisé, sous forme d'entretiens structurés de type débriefing avec des spécialistes ayant une qualification complémentaire. Ces interventions concernent le plus souvent des personnes qui n'auraient pas pu être soutenues dans l'immédiat.

2. *Pourquoi les deux organisations ne bénéficient-elles pas du même soutien financier du canton ?*
3. *Comment le canton envisage-t-il de corriger enfin cette inégalité, qui dure depuis 2010 ?*
4. *Les deux organisations sont-elles subventionnées dans le budget 2021 ?*

Le RFSM a reçu en 2010 du Conseil d'Etat le mandat de créer une équipe de soutien psychosocial d'urgence pour le canton de Fribourg et d'en assumer la responsabilité et la gestion. C'est dans ce cadre que le RFSM a mis sur pied l'équipe « EMUPS » qui offre des prestations de soutien psychosocial sur le terrain par une équipe pluridisciplinaire mobile, ceci en post-intervention des services d'urgences traditionnels comme la police, le service des ambulances ou les sapeurs-pompier.

Le mandat confié au RFSM couvre le territoire cantonal dans les deux langues. Néanmoins, vu l'existence du Care Team See/Lac & Sense qui dispose d'un fonctionnement privilégié avec les services d'ambulances des districts du Lac et de la Singine, l'EMUPS ne fait que très peu d'interventions dans ces districts germanophones, même si, sur le principe, elle peut intervenir dans les deux langues et que certains-es de ses intervenants-es sont bilingues. Dès lors, une répartition linguistique entre les deux cellules s'est organisée tacitement. Le montant de financement prévu pour 2021 est de 206 800 francs.

Pour ce qui est de l'association Care Team See/Lac & Sense, l'Etat reconnaît son rôle important dans la prise en charge des situations de détresse dans les districts du Lac et de la Singine. C'est dans cette optique qu'il a planifié un financement à hauteur de 55 000 francs pour l'année 2021. La DSAS est, par ailleurs, en train de formaliser les prestations réalisées par l'association Care Team See/Lac & Sense dans la partie germanophone du canton par le biais d'un mandat de prestations.

5. *Comment le Care Team du district du lac, qui existait déjà en 2010, a-t-elle été associée à la fondation de la nouvelle organisation EMUPS ?*

Une répartition linguistique s'est organisée de manière tacite entre les deux organisations lors de la constitution de l'EMUPS. Par ailleurs, un membre du Care Team See/Lac & Sense répondant aux critères du RFSM mentionnés ci-dessus a été intégré à l'EMUPS.

6. *Comment ces deux organisations coopèrent-elles aujourd'hui et se coordonnent-elles ?*

7. *Qui est responsable de quoi ?*

Les deux organisations sont autonomes dans la gestion des événements microsociaux (impliquant un petit nombre de personnes) et mésosociaux (lorsqu'un grand nombre de personnes est impliqué). Elles n'interviennent que sous sollicitation de la police ou de la centrale sanitaire 144 et ne peuvent pas être sollicitées directement par des particuliers. Comme indiqué plus haut, la répartition des interventions se fait principalement selon un critère linguistique. Ainsi, l'équipe Care Team See/Lac & Sense intervient principalement dans les districts du Lac et de la Singine et celle de l'EMUPS dans les autres districts, bien qu'elle puisse aussi être appelée pour une situation relative à un district germanophone et vice-versa.

Depuis mars 2020, les deux équipes communiquent et se coordonnent régulièrement par rapport à leurs modalités d'intervention sur le terrain. Elles peuvent compter mutuellement l'une sur l'autre si elles ont besoin de renfort. A relever que les formations organisées par l'EMUPS (en français) sont ouvertes aux personnes externes.

En cas de catastrophe (urgence macrosociale), le leadership de l'aide psychologique d'urgence n'est plus du ressort de l'EMUPS ou du Care Team See/Lac & Sense, mais du Groupe Accueil Psychologique (GAP), mandaté par le Service de la Protection de la Population et des Affaires Militaires (SPPAM). Le GAP est constitué d'environ 70-80 membres volontaires qui comprennent :

- > les intervenants EMUPS,
- > les intervenants du Care Team See/Lac & Sense
- > des indépendants (majoritairement des psychologues)

Les critères d'admission au GAP sont la formation de base de « caregiver », quelle que soit la formation professionnelle initiale.

Lors de la mise en place de l'OCC (Organe cantonal de conduite) en lien avec la pandémie COVID-19 fin février 2020, l'aide psychologique d'urgence a été conçue et coordonnée par les responsables du GAP qui ont travaillé de concert avec les coordinatrices de l'EMUPS et du Care Team See/Lac & Sense. Les interventions ont été financées par le GAP/SPPAM et par l'EMUPS.

8. *Comment, en 2019, les interventions de ces organisations se répartissent-elles statistiquement selon les districts et les langues ?*

Tout d'abord, il est important de relever que le nombre d'interventions dépend de différents aspects sociétaux influençant la capacité de faire recours aux services d'aide d'urgence, comme le degré d'urbanisation ou le tissu social de la personne. Il dépend également des critères de mobilisation de chaque cellule.

En 2019, l'EMUPS a effectué 65 interventions immédiates et accompagné ainsi 349 personnes. Des professionnels au bénéfice d'une formation spécifique ont par ailleurs réalisé 17 interventions post-immédiates dans les locaux du RFSM. Ainsi, la cellule compte un total de 82 interventions. De son côté, le Care Team See/Lac & Sense a effectué 25 interventions immédiates (14 dans le district du Lac et 11 en Singine) en 2019.

8 février 2021